

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

**TRAVAUX D'EQUIPEMENTS PASTORAUX –
PELOUSES SECHES DES CHARMES RONDES ET DE LA COMBE
DES CHARMES**

CHAMPLITTE ET ARGILLIERES (70)

FONDS VERT 2024

SOMMAIRE

PARTIE 1 : RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)	4
1. DISPOSITIONS GENERALES	4
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
4. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
5. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES	9
PARTIE 2 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)	10
1. PIECES CONTRACTUELLES	10
2. OBLIGATIONS DU TITULAIRE	10
3. DELAIS ET DEROULEMENT DE LA MISSION	12
4. SECURITE DES CHANTIERS ET PRISE EN COMPTE DES USAGES	13
5. MODALITES DE PAIEMENT	14
6. RESILIATION DU MARCHE	14
PARTIE 3 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)	15
1. ACCES AU CHANTIER	15
2. PERIODES D'INTERVENTION	15
3. EXECUTION DES TRAVAUX	15
ANNEXES	21

PREAMBULE

Communes & parcelles	Champlitte : « Charmes Rondes »
Surface globale	Charmes rondes 24 ha - Argillières 10 ha
Propriétaire	Commune de Champlitte, CEN Franche-Comté et Commune d'Argillières
Gestionnaire	Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Exploitants	Stéphanie Burckenstock
Contrats agricoles	Bail Rural avec Clauses Environnementales et contrat de prêt à usages
Site CEN FC	70CHARO_ECG Pelouses sèches du plateau de Champlitte et de la Montagne de la Roche – 70RONDE, 70ARGI
ZNIEFF de type I :	n° 430020147 « La Combe la Mort »
ZNIEFF de type II :	aucune
Outil de gestion	Convention de gestion CEN FC
Habitats	Pelouses sèches méso-xérophiles, Ourlet thermophile, Fruticée, Chênaie-charmaie
Objectifs	Equipements pastoraux pour une meilleure efficacité du pâturage.

PARTIE 1 : RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

1. Dispositions générales

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour but de définir le contenu et les modalités de réalisation des travaux sur les sites des « Charmes Rondes » à Champlitte, et de la « Combe des Charmes » à Argillières (Haute-Saône).

Les travaux consistent en :

- L'adaptation de clôtures barbelées pour bovins en clôtures électrifiées pour ovins
- La restauration d'un périmètre de clôtures high tensile électrifiées pour ovins
- La pose de clôtures high tensile électrifiées pour brebis pour diviser un parc en 4 parcs afin de mieux gérer le pâturage

Le descriptif des prestations se trouve dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) en partie 2 et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) en partie 3.

1.2. Localisation du projet

Les travaux seront conduits sur deux sites distincts des communes de Champlitte et d'Argillières (70) (voir figure 1).

Les parcelles sont en propriété communale ou privée et gérées par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté via des conventions de gestion.

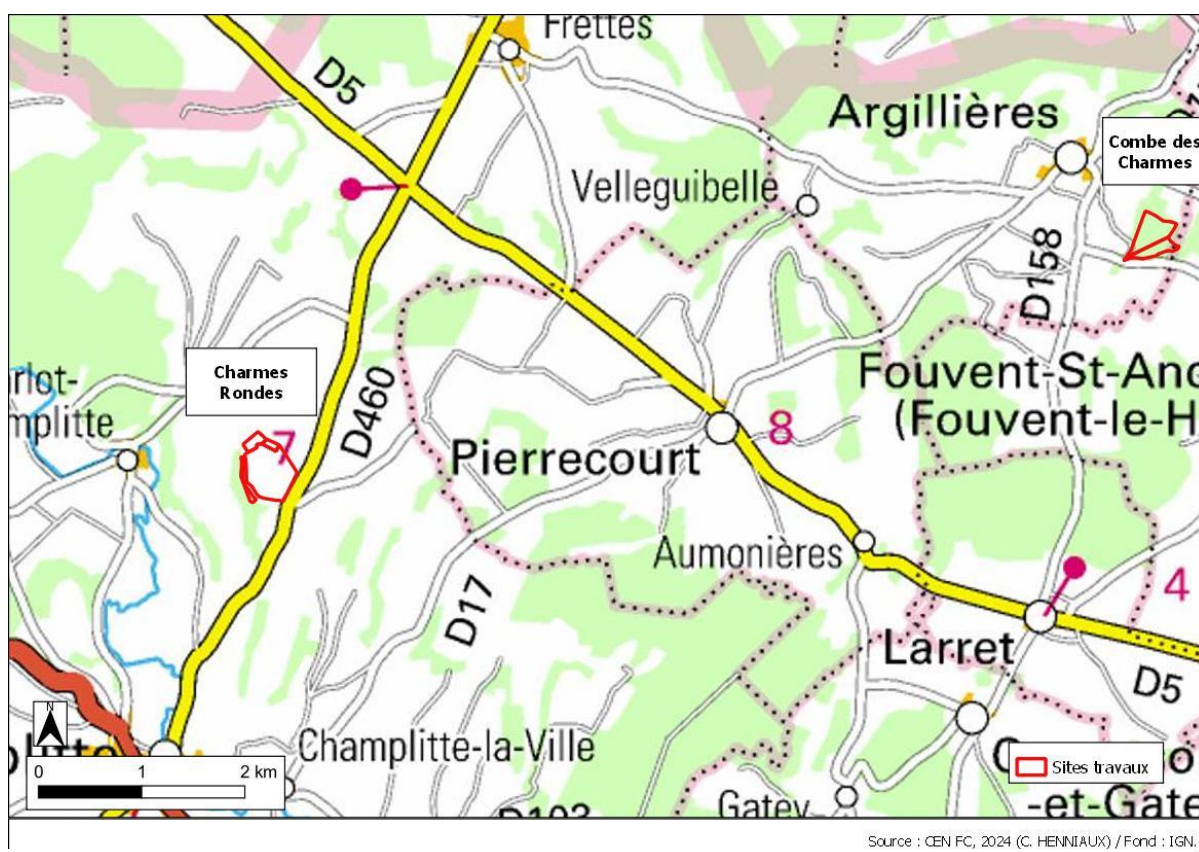


Figure 1 : localisation des sites concernés par les travaux

1.3.Type de consultation

Marché à procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.4.Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF)
- Les plans, cartes et schémas

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres, notamment suite à la visite obligatoire sur site.

Le dossier modifié est envoyé à l'ensemble des candidats ayant participé à la visite et ceux-ci devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

1.5.Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre

Le maître d'ouvrage est le :

Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté
Maison de l'environnement de Franche-Comté
4 chemin du Fort de Bregille
25000 BESANÇON
www.cen-franchemonte.org
représenté par sa Présidente, Madame Muriel LORIOD-BARDI

Ci-après désigné « le CEN ». Il commande, finance et assure également la maîtrise d'œuvre des travaux.

2. Conditions de la consultation

2.1.Décomposition de la consultation

Allotissement

Le marché est composé de 2 lots dont le contenu est détaillé dans le Cahier des clauses techniques particulières (partie 3) :

- Lot n° 1 : adaptation de clôtures barbelées en clôtures électriques à Argillières (70) « Combe des charmes »
- Lot n° 2 : restauration et pose de clôtures high tensile à Champlitte (70) « Charmes rondes »

Les candidats pourront répondre à un seul, à plusieurs, ou à la totalité des lots constituant la consultation.

Tranches fermes et conditionnelles

Certains lots sont divisés en deux tranches dont **une tranche ferme et une tranche conditionnelle** dont le contenu est détaillé dans la partie 3.

Les candidats devront répondre à la totalité des tranches correspondantes à un lot pour lequel ils candidatent.

Pour les lots comportant deux tranches, la notification précisera si seule la tranche ferme est retenue ou si les deux tranches sont attribuées.

La réalisation des deux tranches sera décalée dans le temps (voir périodes d'intervention).

La réalisation ou non de la tranche conditionnelle sera décidé par le maître d'ouvrage en septembre 2025 et fera l'objet d'un affermissement via un ordre de service auprès du prestataire retenu.

2.2. Validité des offres

Le marché sera conclu à prix ferme. Les prestataires devront donc adapter leurs tarifs en fonction des évolutions potentielles des prix.

L'offre présentée par le prestataire ne le lie que si l'acceptation de l'offre est notifiée par le CEN dans un délai de 8 semaines à compter de la date limite de réception des offres.

3. Présentation des candidatures et des offres

3.1. Visite obligatoire sur site

- Une **visite obligatoire du site**, préalable à l'établissement des offres et au dépôt des candidatures, sera organisée par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté le : **mercredi 23 octobre 2024 à 14h30. Rendez-vous place de la Mairie à Champlitte.**

Les candidats sont priés d'informer au préalable le Conservatoire de leur participation à cette réunion.

3.2. Contenu du dossier de candidature

Le rendu des propositions comportera :

- Un **mémoire technique détaillé**, entièrement conforme au cahier des charges, précisant notamment les moyens humains, détaillant précisément les moyens matériels, explicitant le déroulement technique du chantier, identifiant clairement tous les postes de chantier, aussi bien manuels que mécanisés et le détail de chaque ouvrage.

- La prise en compte de la réduction de l'impact du chantier sur le site et sur l'environnement sera examinée avec attention ;
- Un calendrier prévisionnel le plus précis possible, compatible avec les délais d'exécution fixés dans le CCAP.
- Le **dossier de consultation**, dûment daté et signé.
- La **déclaration sur l'honneur** de ne pas se trouver en situation d'interdiction de soumissionner à un marché public et de satisfaire aux obligations d'emploi des travailleurs handicapés.
- **Le marché est divisé en deux lots** dont le contenu est détaillé dans la partie 3 du présent dossier de consultation. **Les candidats pourront répondre à l'un ou l'autre, ou à la totalité des lots.** Le mémoire technique devra clairement identifier les lots pour lequel une candidature est déposée.
- La **décomposition du prix global et forfaitaire** (Annexe 1) devra être remplie en incluant impérativement le montant TTC
- Les **références de l'entreprise** dans le domaine.
- Un **calendrier prévisionnel** le plus précis possible.
- Les **éventuelles sous-traitances** proposées par le prestataire.
- Tout document jugé utile pour expliciter et compléter l'offre.

3.3. Date de limite de réception des candidatures et des offres

Les propositions, portant la mention :

« 70CHARO - Travaux d'implantation et de restauration de clôtures – Champlitte et Argillières (70) »

devront parvenir au plus tard pour le **21 octobre 2024 à minuit** :

- De préférence par format électronique aux adresses ci-dessous :

clement.henniaux@cen-franchecomte.org

avec copie à nicolas.lavanchy@cen-franchecomte.org

- Ou par voie postale :

Madame la Présidente
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

NB : toute entreprise soumissionnant au marché s'assurera de la bonne réception de l'offre, dans le délai imparti. Cela vaut aussi bien par voie postale que par voie électronique.

4. Examen des candidatures et des offres

4.1. Critères d'analyse des candidatures

L'examen des candidatures portera sur les éléments suivants :

- La participation à la visite préalable obligatoire sur site ;
- La complétude du dossier de candidature ;
- Le respect de la date limite d'envoi des candidatures et des offres ;
- La capacité technique et professionnelle du candidat, nécessaire à l'exécution du marché. Elle sera évaluée sur la base des moyens et matériels mis en œuvre et des références, en lien avec l'objet du marché.

4.2. Critères d'analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, chaque critère étant pondéré :

- **Valeur technique – 75 % :**

- Moyens humains mis en œuvre dont capacité à assurer la conduite et la sécurité du chantier (5 %),
- Caractéristiques techniques des engins et matériaux mis en œuvre (25 %),
- Calendrier prévisionnel : disponibilité, délais, pertinence, etc. (5 %),
- Pertinence du mémoire technique : description des itinéraires techniques, de la mise en œuvre du chantier, etc. (30 %),
- Prise en compte de l'environnement (5 %)
- Niveau de compétence et expérience du candidat (5 %).

- **Prix – 25 % :**

$$\text{Note} = 25 \times [\text{Offre plancher}] \div [\text{Offre jugée}]$$

5. Renseignements techniques et administratifs complémentaires

La personne habilitée à donner les renseignements est :

Clément Henniaux
Chargé de mission - CEN Franche-Comté
06-23-57-44-91
clement.henniaux@cen-franchecomte.org

Vous pouvez également joindre :

Nicolas Lavanchy
Responsable de pôle 70 - CEN Franche-Comté
06-18-19-68-78
nicolas.lavanchy@cen-franchecomte.org

Le candidat déclare avoir pris connaissance du règlement de la consultation, du CCAP et du CCTP et en accepte les clauses.

A

Le

Signature et cachet

PARTIE 2 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

1. Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- L'offre technique (mémoire technique) et financière du titulaire.

2. Obligations du titulaire

L'entreprise est tenue de s'assurer du parfait achèvement du chantier, sachant que le présent descriptif n'est en rien limitatif et ne peut déroger d'aucune manière aux règles de l'art, et que l'entreprise est, de par sa qualification, apte à palier toutes les erreurs ou omissions.

De ce fait, elle ne pourra prétendre à aucun règlement en plus-value, ni se dérober devant l'obligation de conformité de ses installations.

Par ailleurs, si préalablement à l'exécution et en cours de réalisation, des modifications d'ordre secondaire inhérentes à tout chantier s'avèrent nécessaires, l'entreprise ne saurait, de ce fait, demander une quelconque plus-value.

2.1. Réglementation

L'ensemble des travaux réalisés par l'entreprise sera conforme à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur lors de l'exécution des travaux.

L'entreprise devra tenir compte dans l'organisation des travaux du caractère sensible des milieux sur lesquels elle travaillera.

D'une manière générale, le prestataire devra identifier toutes les précautions que prendra son équipe pour corriger ou limiter les impacts éventuels du chantier sur le milieu naturel, que cela concerne la gestion des déchets ou d'autres considérations environnementales.

Il est rappelé que tout feu est interdit sur le site et à proximité immédiate.

2.2. Préconisations environnementales

L'entreprise devra tenir compte dans l'organisation des travaux du caractère sensible des milieux sur lesquels elle travaillera.

Les contraintes environnementales imposent des moyens humains et des modes opératoires adaptés que le prestataire ne pourra ignorer, afin d'éviter tout impact significatif sur le site.

Le Conservatoire attire en particulier l'attention du prestataire sur le point suivant :

En cas d'utilisation de matériel à moteur thermique lors des travaux, **des huiles biodégradables sont fortement souhaitées. Une place particulière de remplissage des réservoirs de carburant à l'aide de bacs de rétention** sera déterminée.

NB : un contrôle sera réalisé avant l'arrivée sur site

Caractéristiques techniques des engins utilisés :

Les engins (tracteur, broyeur, rogneur...) devront impérativement être propres en arrivant sur le chantier, ceci afin de ne pas véhiculer de plantes exotiques invasives (Renouée du Japon, solidages américains...). Un cheminement particulier sera à respecter.

NB : un contrôle sera réalisé avant l'arrivée sur site et les engins pourront être renvoyés s'ils ne sont pas propres

Marquage, circulation et dépôt de matériaux :

La localisation précise des zones soumises aux travaux fera l'objet d'une visite préalable assortie d'un piquetage ou marquage si nécessaire. Ce balisage devra être respecté.

Les engins utilisés circuleront à proximité immédiates des clôtures à restaurer ou de l'emprise des clôtures à planter.

Pendant toute la période des travaux, l'entrepreneur surveillera les déplacements des engins et s'attachera à respecter les voies de circulation définies sur le chantier.

Aucun dépôt de matériaux en zone non autorisée ne pourra être réalisé.

D'une manière générale, le prestataire devra identifier toutes les précautions que prendra son équipe pour corriger ou limiter les impacts éventuels du chantier sur le milieu naturel (notamment éviter les ornières et la mise à nu du sol), que cela concerne la gestion des déchets ou d'autres considérations environnementales.

2.3. Réseaux et déclaration préalable de travaux

Une déclaration préalable de travaux sera déposée par le maître d'ouvrage.

Les éventuelles modifications de projet induites ultérieurement à l'attribution du marché seront notifiées au prestataire et pourront faire l'objet d'une modification de la prestation.

2.4. Contrôle des quantités

Le prestataire est sensé avoir contrôlé toutes les quantités, y compris celles inscrites éventuellement au bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire. Toute plus-value postérieure à la passation du marché ne pourra être prise en compte, quel que soit le préjudice subi par le prestataire. Il se devra de consulter le Maître d'œuvre en cas de litige sur les quantités portées au marché.

2.5. Dégradations

Le prestataire sera seul responsable des dégradations fortuites ou dues à la malveillance qui pourraient se produire avant la réception des travaux et il sera tenu de les réparer.

Le prestataire devra prendre toutes les dispositions utiles pour qu'aucun dommage ne soit causé aux ouvrages existants de toutes natures (constructions, maçonneries, réseaux végétaux, sols, etc.) rencontrés pendant l'exécution des travaux.

Le prestataire supportera la responsabilité entière des dégâts qu'il pourrait occasionner pendant la durée des travaux et le délai de garantie.

Ainsi la destruction de végétaux ou la détérioration des sols hors de la zone d'emprise du chantier sera à restaurer intégralement aux frais du prestataire.

De même, sur la surface de l'emprise concernée, toutes interventions exagérées sur le milieu naturel feront l'objet d'un constat pouvant entraîner la remise en état des lieux.

3. Délais et déroulement de la mission

3.1. Délai d'exécution du marché

Une fois le marché attribué, le candidat retenu devra impérativement attendre l'autorisation du CEN pour commencer l'exécution du marché.

La date prévisionnelle de début des prestations est **novembre 2024**

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est **mai 2025 pour la tranche ferme et mai 2026 pour la tranche conditionnelle.**

La date limite de réception des travaux est fixée au **1^{er} mai 2025 pour la tranche ferme et 1^{er} mai 2026 pour la tranche conditionnelle, dates ultimes non négociables,**

Les dates d'intervention et de repli seront décidées après accord explicite du CEN, tenant compte des contraintes imprévisibles lors de la rédaction du présent cahier des charges

3.2. Démarrage de la mission

Le prestataire choisi prendra contact avec le CEN dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date de réception de la notification d'engagement de sa mission afin de valider ensemble le calendrier des travaux.

Une réunion de lancement des opérations sera organisée en présence à minima du CEN et de l'entrepreneur.

Il y sera décidé de :

- la date précise d'intervention de l'entreprise ;
- l'accès aux parcelles ;
- les zones d'implantation ;
- les zones sensibles où la circulation d'engins sera proscrite.

3.3.Interruption du chantier

En cas d'interruption prévue du chantier, l'entrepreneur avisera le CEN 24 heures au moins avant l'arrêt des travaux. De la même façon, il préviendra au moins 24 heures (ouvrées) avant la reprise des travaux.

Le CEN pourra ordonner l'arrêt du chantier s'il juge que les conditions (atmosphériques, techniques ou autres) ne sont pas compatibles avec une bonne exécution. L'entrepreneur devra arrêter immédiatement sans pouvoir prétendre à aucune indemnité du fait de cette interruption.

3.4.Visites de contrôle

Des visites de contrôles seront effectuées par le CEN afin de suivre le bon déroulement du chantier.

Ces visites ne sont pas nécessairement réalisées de façon conjointe en présence du prestataire.

Un constat, contresigné par le CEN et l'entrepreneur, pourra être rédigé si nécessaire à l'issue d'une visite qui serait réalisée conjointement avec le prestataire.

3.5.Replis du chantier et réception des travaux

Après exécution des travaux, le site sera déblayé de tout matériel, matériaux et déchets. L'ensemble du chantier sera remis en état.

Le prestataire notifie la fin du chantier au maître d'ouvrage après s'être lui-même assuré que le chantier était parfaitement achevé selon les prescriptions du cahier des charges.

C'est à la suite de cette notification que la réunion de réception des travaux pourra être organisée.

Le CEN s'assurera de la bonne exécution des travaux suivant les conditions définies dans le présent cahier des charges et les options éventuellement fournies dans le devis. Le CEN dressera un constat signé par l'entrepreneur mentionnant si la réception est ou non prononcée.

En cas de pré-réception assortie de réserves, le CEN fixera un délai pour que le prestataire puisse remédier aux défauts ou aux malfaçons constatées. Les réserves étant levées, le CEN établira le constat de réception qui permettra le paiement de la prestation.

4. Sécurité des chantiers et prise en compte des usages

L'entrepreneur prendra à sa charge toutes dispositions nécessaires pour la mise en sécurité des chantiers, notamment par la pose de panneaux de signalisation et de tout type de balisage adéquat sur les zones d'accès publiques.

Usage agricole : les sites concernés par les travaux sont des parcs de pâturage. Des animaux en pâture sont susceptibles de s'y trouver. Si la mise en œuvre des travaux ne permet plus la contention des animaux ceux-ci seront mis dans un autre parc de pâturage. Si les travaux peuvent être réalisés avec les animaux présents dans le parc alors le prestataire devra impérativement bien fermer les barrières après le passage des engins.

L'entrepreneur sera entièrement responsable des accidents ou dommages causés à un tiers, à son personnel ou à des équipements par le non-respect des mesures de sécurité ou le manque de vigilance et ne pourra présenter aucun recours contre le CEN au cours de l'exécution ou à l'occasion du marché.

5. Modalités de paiement

Les versements interviendront sur présentation de factures et d'un RIB, par virement bancaire :

- Avance forfaitaire possible de 30 % au démarrage des travaux ;
- Acomptes successifs sur présentation d'une facture détaillée et quantifiée des prestations (par lot et par mission), validée par le maître d'ouvrage ;
- Solde après réception du chantier.

Les paiements seront réalisés dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures. Le nettoyage total du chantier conditionnera notamment le paiement du solde des travaux.

NB : toutes les factures devront obligatoirement porter la mention :

« 70CHARO - Travaux d'implantation et de restauration de clôtures – Champlitte et Argillières (70) ».

6. Résiliation du marché

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 49 à 53.2 du CCAG-Travaux.

Le CEN pourra, en cas de réalisation non conforme, procéder à la résiliation du présent marché après l'envoi, à cet effet, au prestataire, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, après une mise en demeure préalable.

Il pourra en outre exiger un reversement à son profit de toute ou partie des sommes déjà versées.

Le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Une médiation et un accord entre les deux parties pourront néanmoins être recherchés

PARTIE 3 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

1. Accès au chantier

L'accès aux sites se fera de la manière suivant :

- Argillières « Combe des Charmes », depuis le village d'Argillières, via deux chemins agricoles empierrés qui desservent le site par le nord ou par le sud.
- Champlitte « Charmes rondes », depuis la D460 entre Champlitte et Frettes.

2. Périodes d'intervention

Les prestations seront conduites dans le respect du fonctionnement des écosystèmes.

- Travaux de débroussaillage : **entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars** de chaque année
- Travaux de clôtures : entre le **1^{er} septembre et le 1^{er} mai** de chaque année

Les travaux seront impérativement menés dans des conditions météorologiques favorables (sol ressuyé, sec ou gelé) afin d'éviter la création d'ornières ou la dégradation des milieux naturels.

De mauvaises conditions météorologiques pourront justifier un report d'intervention. Le prestataire tiendra le maître d'ouvrage régulièrement informé de l'état d'avancement du chantier en fonction des conditions météorologiques.

3. Exécution des travaux

3.1. Lot n°1 : *Adaptation de clôture barbelée en clôture électrifiée pour brebis à Argillières*

3.1.1. Localisation et vocation

Localisation : voir cartographie en Annexe 2

Quantité : 1650 m

Objectif : permettre la contention des brebis sur les parcs

3.1.2. Caractéristiques

Description des parcs actuels :

2 parcs :

- 1 parc de 900 m : actuellement clôtures barbelées 4 rangs sur piquets acacias de 1,3 m de hauteur hors sol espacés de 2,5 m avec des jambes de force tous les 50 m environ

- 1 parc de 750 m : actuellement clôtures barbelés 4 rangs sur piquets acacias de 1,3 m de hauteur hors sol espacés de 2,5 m avec des jambes de force tous les 50 m environ
- 5 passages d'hommes (chicanes piétons).
- 4 portes de parc de 4 m de large

Travaux d'adaptation des parcs à réaliser :

- Mise en place de 2 fils High Tensile 2,5mm sur les piquets qui soutiennent actuellement les fils barbelés. Les fils seront tendus et installés sur des isolateurs adaptés de manière à permettre leur électrification. Hauteur des fils : 1er fil à 25 cm, 2ème fil à 50cm : *hauteurs à confirmer lors de la visite obligatoire*
- Assurer le passage de l'électrification pour chaque porte de parcs et chaque chicane piéton.

Travaux de broyage d'entretien des abords des clôtures :

- Broyage ou débroussaillage sur 2m de large de chaque côté des clôtures sur 1650 mètres.
- Broyage / débroussaillage au ras du sol ou le plus bas possible en fonction de la microtopographie ou de la présence d'affleurements rocheux, ceci pour limiter la création de « chicots » pouvant entraîner des blessures aux pieds pour les animaux pâturent le site.
- Utilisation d'un broyeur adapté permettant de ne pas dégrader ni retourner le sol, de préférence broyeur à marteaux mobiles. Travail superficiel du sol interdit, usage de broyeurs de pierres interdit.
- En cas de coupe, les troncs seront débités puis mis en tas en sous-bois ou en lisière et les branchages seront ramassés et mis en tas dans les sous-bois ou lisières. En cas de broyage ou d'utilisation de débroussailleuse avec couteaux broyeurs, le broyat pourra être laissé au sol.

3.2.Lot n°2 : Restauration et pose de clôtures électriques High tensile Champlitte « Charmes rondes ».

3.2.1. Localisation et vocation

Localisation : voir cartographie en Annexe 2

Quantité : 2000 m de clôture périmétrale à restaurer (tranche ferme) et 1400 m de nouvelles clôtures à implanter (tranche conditionnelle)

Objectif : assurer une contention efficace des brebis et améliorer la gestion pastorale du site

3.2.2. Caractéristiques

Tranche ferme : travaux de restauration de la clôture périmétrale (2000 mètres) :

Travaux de dégagement d'emprise des abords des clôtures sur 4m de large : 1030 mètres linéaires

- Broyage ou débroussaillage voire bucheronnage sur 4 m de large de chaque côté de la clôture périmétrale existante sur 1030 mètres.
- Broyage / débroussaillage au ras du sol ou le plus bas possible en fonction de la microtopographie ou de la présence d'affleurements rocheux, ceci pour limiter la création de « chicots » pouvant entraîner des blessures aux pieds pour les animaux pâturent le site.
- Utilisation d'un broyeur adapté permettant de ne pas dégrader ni retourner le sol, de préférence broyeur à marteaux mobiles. Travail superficiel du sol interdit, usage de broyeurs de pierres interdit.
- En cas de coupe, les troncs seront débités puis mis en tas en sous-bois ou en lisière et les branchages seront ramassés et mis en tas dans les sous-bois ou lisières. En cas de broyage ou d'utilisation de débroussailleuse avec couteaux broyeurs, le broyat pourra être laissé au sol.
- Attention : le bucheronnage de robiniers faux-acacias sera évité dans la mesure du possible

Travaux de dégagement d'emprise des abords des clôtures sur 2m de large : 780 mètres linéaires

- Débroussaillage voire bucheronnage sur 2 m de large de chaque côté de la clôture périmétrale existante sur 780 mètres.
- Débroussaillage au ras du sol ou le plus bas possible en fonction de la microtopographie ou de la présence d'affleurements rocheux, ceci pour limiter la création de « chicots » pouvant entraîner des blessures aux pieds pour les animaux pâturent le site.
- En cas de coupe, les troncs seront débités puis mis en tas en sous-bois ou en lisière et les branchages seront ramassés et mis en tas dans les sous-bois ou lisières. En cas de broyage ou d'utilisation de débroussailleuse avec couteaux broyeurs, le broyat pourra être laissé au sol.
- Attention : le bucheronnage de robiniers faux-acacias sera évité dans la mesure du possible

Travaux de restauration de la clôture périmétrale (2000 mètres) :

- Fourniture et installation de piquets manquants : environ 200 piquets
- Remplacement des piquets non fonctionnels : chiffre à confirmer pour la visite obligatoire
- Renforcement des piquets existants en bon état
- Réutilisation des fils galvanisés high tensile existants, dégagement de la végétation et remise en tension sur les piquets
- Ajout de fils galvanisés high tensile (diamètre 2,5 mm) sur les linéaires où un ou plusieurs fils sont manquants : nécessité d'avoir 4 hauteurs de fils sur toute la longueur : 1er fil à 25 cm, 2ème fil à 50cm, 3ème fil à 80cm et 4ème fil à 115cm. **Au moins 800 m de fil à rajouter : à confirmer lors de la visite obligatoire**
- Réutilisation ou remplacement des isolateurs adaptés sur tous les piquets, 4 rangées
- Piquets acacias fendus, section d'au moins 13 cm, hauteur hors sol : 1,30 m enfoncés d'au moins 30 cm, avec jambes de force dans les angles.
- Piquets intermédiaires acacia fendu ou fer à béton, diamètre 18 mm – hauteur hors sol : 1,30 m.
- Espacement des **piquets tous les 5 m** environ selon topographie et angles
- Le prestataire devra prendre en compte la nature rocheuse du sous-sol, la faible épaisseur de sol, la pente et les difficultés d'accessibilité pour l'implantation des piquets. Il devra proposer une solution technique adaptée pour garantir l'enfoncement et la tenue des piquets dans les conditions de tension définies par le présent cahier des charges. **Exemple : proposition de forage ou brise roche hydraulique (BRH) pour la mise en place des piquets.**
- Fourniture et pose des accessoires de clôture (isolateurs, raccords, tendeurs, poignées, etc.) selon prescriptions pour clôtures high tensile ci-dessous (encart ci-après).
- Fourniture d'un électrificateur avec panneau solaire (Patura P3500), d'un boîtier antivolt, de deux batteries spéciales clôture à décharge lente et de 3 piquets de terre adaptés (1m de haut).
- Fourniture et pose de **deux portails agricoles** : barrière galvanisée d'une longueur de 4,00 m et d'une hauteur de 1,20 m. Ancrage avec socle béton et poteaux métalliques. Soudure des boulons de fixation pour éviter le vol de la barrière et fourniture de trois cadenas anti-infraction.
- Fourniture et pose de **2 portillons piétons avec ressort de renvoi pour fermeture automatique**. Ancrage avec socle béton et poteaux métalliques. Soudure des boulons de fixation pour éviter le vol des portillons.

Tranche conditionnelle (2025-2026) : travaux d'implantations de nouvelles clôtures high tensile (1 000mètres) :

Travaux de broyage préalables à l'implantation de clôtures :

- Broyage ou débroussaillage **là où il y a besoin** pour garantir un passage de 8 m de large sur l'emprise d'implantation des nouvelles clôtures
- Broyage / débroussaillage au ras du sol ou le plus bas possible en fonction de la microtopographie ou de la présence d'affleurements rocheux, ceci pour limiter la création de « chicots » pouvant entraîner des blessures aux pieds pour les animaux pâturent le site.
- Utilisation d'un broyeur adapté permettant de ne pas dégrader ni retourner le sol, de préférence broyeur à marteaux mobiles. Travail superficiel du sol interdit, usage de broyeurs de pierres interdit.
- En cas de coupe les branchages seront ramassés et mis en tas dans les sous-bois ou lisières. En cas de broyage ou d'utilisation de débroussailleuse avec couteaux broyeurs, le broyat pourra être laissé au sol.

Travaux de clôtures :

- Fourniture et pose d'une clôture électrique permanente type high-tensile sur 1 400 m de longueur.
- Piquets acacias fendus, hauteur hors sol : 1,30 m enfoncés d'au moins 30 cm, avec jambes de force dans les angles.
- Piquets intermédiaires acacia fendu ou fer à béton, diamètre 18 mm – hauteur hors sol : 1,30 m.
- 4 fils galvanisés high-tensile (diamètre 2.5 mm) sur isolateurs adaptés.
- Espacement des **piquets tous les 5 m** environ selon topographie et angles
- Le prestataire devra prendre en compte la nature rocheuse du sous-sol, la faible épaisseur de sol, la pente et les difficultés d'accessibilité pour l'implantation des piquets. Il devra proposer une solution technique adaptée pour garantir l'enfoncement et la tenue des piquets dans les conditions de tension définies par le présent cahier des charges. **Exemple : proposition de forage ou brise roche hydraulique (BRH) pour la mise en place des piquets.**
- Fourniture et pose des accessoires de clôture (isolateurs, raccords, tenseurs, poignée, etc.) selon prescriptions pour clôtures high tensile ci-dessous.
- Fourniture et pose de **5 portes ressorts** (20 kits de porte ressort)

Prescription pour la pose des clôtures High tensile :

- Tension : longueur des ressorts tendus entre 18 et 20 cm.
- Distance entre deux jeux de ressorts + tendeurs = tous les 300 m
- Sur de petites longueurs passer au maximum 1 angle droit ou 3 angles à 45° entre deux jeux de ressorts/tendeurs
- Fourniture et installation d'autant de ressorts que de tendeurs rotatifs
- Connexions électrique entre les 4 rangs de fils avec des boulons d'assemblage
- Une attention particulière sera apportée aux angles qui supportent une forte tension sur ce type de clôture. Le prestataire est tenu d'assurer leur tenue dans les conditions de tension définies par le présent cahier des charges. Les piquets d'angles seront donc de plus gros diamètre et renforcés par des jambages.
- Utilisation de câble isolé noir avec deux couches isolants pour les passages enterrés sous les portes et chicanes piétons.

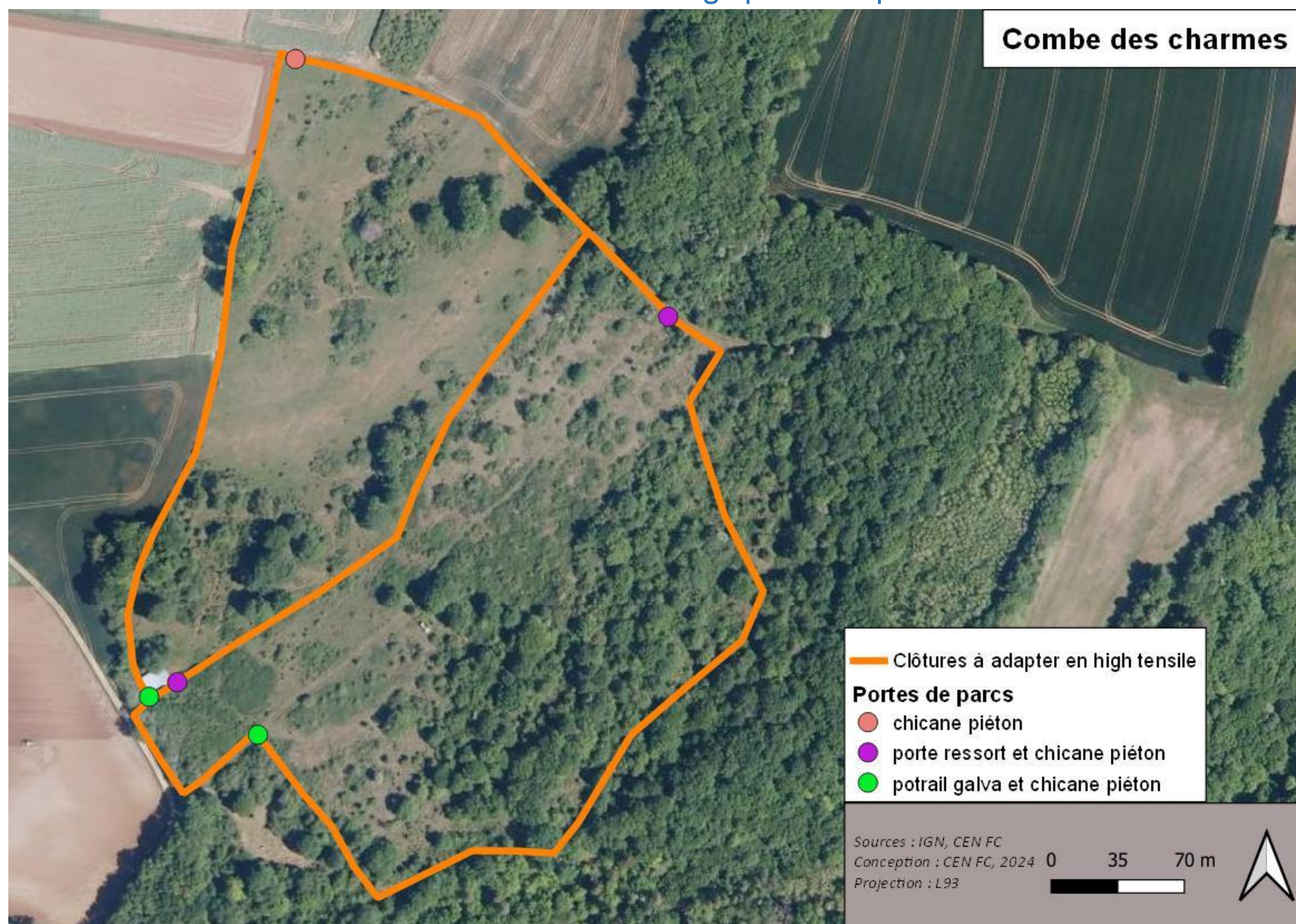
ANNEXES

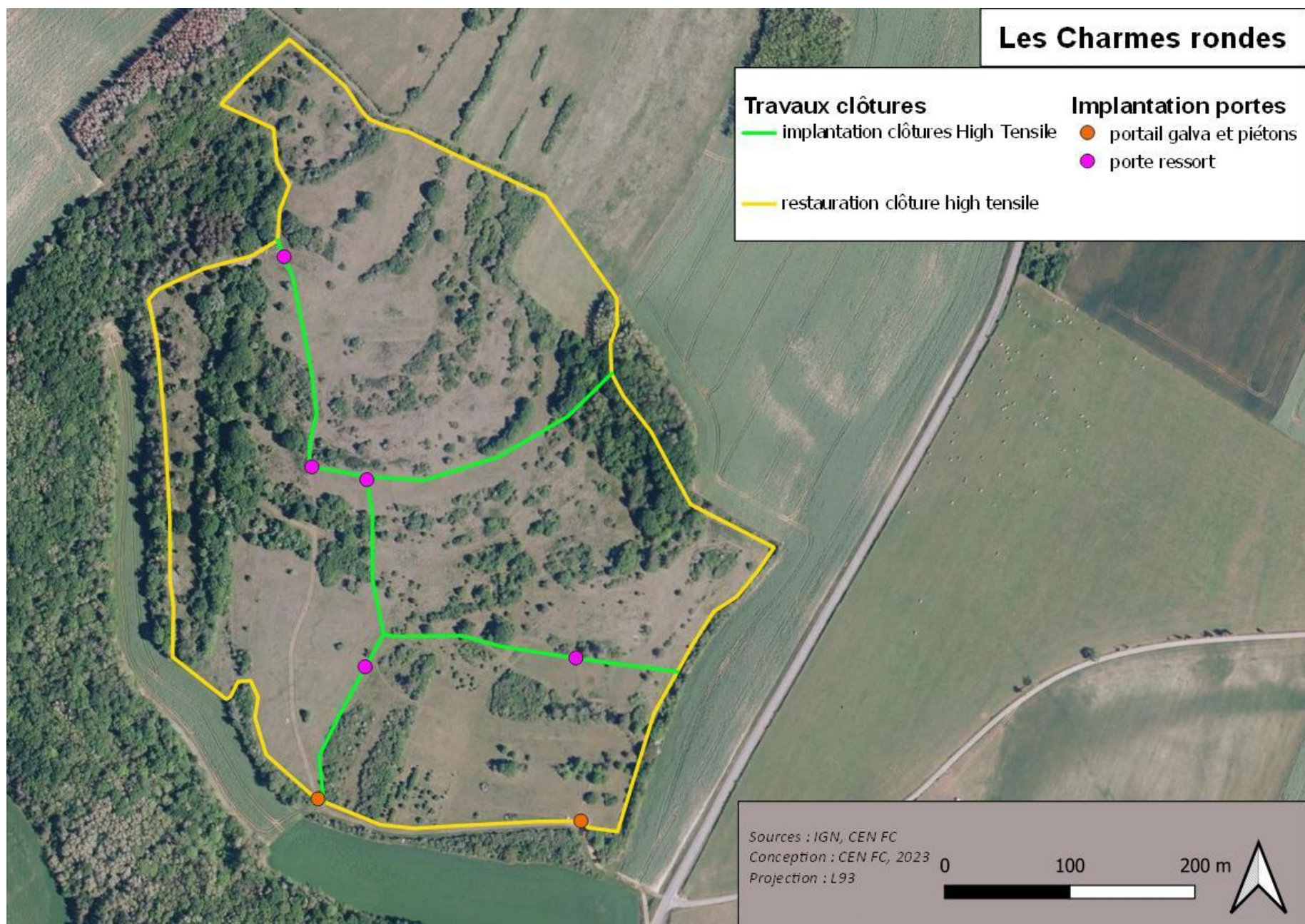
- Annexe 1 : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DGPF)
- Annexe 2 : Cartographie des opérations

Annexe 1 : Décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF)

Travaux de clôtures High Tensile - Champlitte et Argillières (70) VARS (70)				
Prestation	Quantité	Montant H.T	T.V.A	Montant TTC
Lot n°1 : Adaptation de la clôture barbelée en clôtures électriques pour brebis à Argillières (70)				
Pose 2 fils rond électrifiés sur piquets sans dépose barbelés existants	F			
Travaux de broyage / débroussaillage d'entretien des abords de clôtures	F			
Sous-total lot 1				
Lot n°2 : Restauration et pose de clôtures électriques High tensile Champlitte « Charmes rondes ».				
Tranche ferme : dégagement d'emprise des abords des clôtures sur 4m de large : 1030 mètres linéaires	F			
Tranche ferme : dégagement d'emprise des abords des clôtures sur 2m de large : 780 mètres linéaires	F			
Tranche ferme : travaux de restauration de la clôture périmétrale	F			
Tranche ferme : fourniture et installation d'un électrificateur avec panneau solaire + boîtier anti-vol + 2 batteries spéciales clôture à décharge lente + 3 piquets de terre adaptés	F			
Tranche conditionnelle : travaux de broyage / débroussaillage préalables de l'emprise d'implantation des nouvelles clôtures (refends de parcs)	F			
Tranche conditionnelle : travaux d'implantation de clôtures	F			
Sous-total lot 2				
TOTAL				
Fait à		Le contractant (cachet et signature)		
Le		Le signataire doit porter la mention		
En un seul original		« lu et approuvé »		

Annexe 2 : Cartographie des opérations





Les Charmes rondes

Dégagement emprise

2m

4m

Sources : IGN, CEN FC
Conception : CEN FC, 2023
Projection : L93

0 100 200 m

